



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/22

Objet : Projet de photovoltaïque : autorisation au Maire de signer tout document relatif à la construction, au raccordement, à l'exploitation, à la maintenance et au démantèlement, voire au renouvellement, de la Centrale

en exercice : 19
présents : 14
votants : 18
exprimés
pour : 18
contre : 0
abstentions : 0

Certifiée exécutoire par le Maire de SAUBENS compte tenu de la transmission à la Sous-préfecture le et de la publication le

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, JM BERGIA.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2023

Présents : MMES CARISTAN Carole, GARY Isabelle, LAHANA Agnès, PENNEROUX Béatrice, RENAUD Sandrine

MM BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, HETREUX Denis, LAMBERT David, MALAVAL Claude, MANGION Denis, MARSAC Alain, MERCI Bernard, PEYRIERES David

Procurations :

Mme JEANNOT Valentine à Mme PENNEROUX Béatrice
Mme NADEAU MASSON Tiphaine à Mme CARISTAN Carole
Mme ZIOUANI Mahjoubà à M. LAMBERT David
M. BONNET Benoit à Mme LAHANA Agnès

Absents :

Mme MASSIA Kristel

Secrétaire de séance : Mme CARISTAN Carole

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la société **EUROWATT** (ci-après la « **Société** ») envisage de développer, d'installer, d'exploiter et de démanteler, voire de renouveler, une ou plusieurs centrales photovoltaïques (ci-après la « **Centrale** ») sur la toiture d'un ou plusieurs bâtiments existants ou à construire (ci-après le « **Bâtiment** »).

La Commune deviendra ensuite propriétaire du bâtiment et de la Centrale à l'issue de la phase d'exploitation de cette dernière.

Monsieur le Maire expose les demandes d'autorisations soumises par la Société, à savoir :

- la réalisation de l'ensemble des études de faisabilité technique et de conception ;
- l'installation de la Centrale et de tous ses équipements annexes nécessaires à sa construction, à son raccordement au réseau public de distribution, à son exploitation et à son démantèlement, voire à son renouvellement ;
- la constitution sur le Bâtiment de l'ensemble des servitudes nécessaires à la construction, au raccordement au réseau public de distribution d'électricité, à l'exploitation, à la maintenance et au démantèlement, voire au renouvellement, de la Centrale ;
- le cas échéant, l'utilisation des voies communales et des chemins ruraux appartenant à la Commune pour les besoins de la Centrale ;
- les cas échéant, l'enfouissement sous les voies communales et les chemins ruraux appartenant à la Commune des câbles et fibres nécessaires au raccordement de la Centrale au réseau public de distribution d'électricité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.
- D'AUTORISER L'ensemble des demandes susvisées soumises par la Société ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer avec la Société ou toute autre société mandatée par cette dernière et désignée comme société exploitante de la Centrale tous documents, contrats (promesse de bail, baux, convention d'autorisation de voiries, etc.) et autorisations nécessaires à la construction, au raccordement, à l'exploitation, à la maintenance et au démantèlement, voire au renouvellement, de la Centrale.

Les signatures sont au registre.
Fait à Saubens, le 25 septembre 2023.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le 
ID : 031-213105331-20230921-202322-DE

Le Maire,

J.M BERGIA